Léon Olszewski
Université de Wroclaw, Wroclaw, Pologne,
Barbara Olszewska
Université Economique de Wroclaw, Wroclaw, Pologne

L'INTEGRATION ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA CROISSANCE DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'UE

Mots clef: L'intégration, l'UE, la politique industrielle, La Commission européenne

RESUME

Nous tenterons, dans cette communication, d'apporter des éléments de réflexions sur les conditions de croissance à long terme dans les pays de l'Europe Centrale, nouveaux membres de l'Union Européenne. L'élargissement a crée de nouvelles opportunités pour la croissance des économies des pays est européens. L'analyse s'attache à exposer ces opportunités et mais aussi des obstacles à la croissance économique.
La première partie de papier est consacrée à un bref rappel des actions de l'UE en matière de politique de croissance et de l'emploi. L'intégration affecte la croissance économique principalement par les canaux des économies d'échelle et réallocation des facteurs de production. Nous soulignons que l'adhésion des 10 pays aux structures de l' Union Européenne facilite l'insertion des PECO dans les réseaux de production et de distribution européens et accélère la spécialisation intra branche. Nous analysons les déterminants des changements dans la structures des spécialisations. Nous mettons en évidence que la présence d'investisseurs de l'UE dans les pays nouveaux membres a un impact positif sur les entreprises locales en accélérant leur accès aux technologies de production et aux techniques de management modernes.
Deuxième partie de notre article est consacré à une réflexion critique concernant les principes de la politique industrielle européenne. La nécessité pour la politique industrielle des pays - nouveaux membres de l'UE, est de s'attaquer aux facteurs structurels qui affectent la croissance de la productivité et donc la compétitivité. Nous interrogeons sur les marges de manoeuvre dont dispose un gouvernement pour mettre en oeuvre ses choix de politique industrielle dans le cadre européenne. La Commission européenne a lancé une nouvelle politique industrielle. La Commission souligne l'importance de la cohérence et des synergies entre les différentes politiques en insistant sur l'amélioration de la réglementation.

1. INTRODUCTION

L'accélération de la croissance économique figurent parmi les priorités des programmes des pays de l'Union Européenne. Depuis sa naissance, la Communauté européenne a

adopté plusieurs directives en vue de promouvoir la croissance économique. l'Union européenne a mis en oeuvre, depuis 1990 , quatre programmes d'action destinés à stimuler la croissance. Dans le but de favoriser la croissance, notamment dans des situations de crises sociales, l'Union européenne a adopté de multiples textes.

La Cour de justice des Communautés européennes a joué un rôle important dans la définition de la politique économique certains principes et notions essentiels. Bien que tous ces textes ne soient pas contraignants pour les États membres, ils contribuent tous à conforter un ensemble de principes et de règles qui guident les politiques communautaires et servent de points de repère aux États membres lors de leur rapprochement de l'*acquis communautaire*.

La politique de la croissance ne faisant l'unanimité, l'Union européenne se retrouve dans une situation difficile quand elle doit prendre des décisions stratégiques. Nous voulons réfléchir à l'impact de la politique communautaire en matière de croissance dans les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) qui s'adaptent à une économie de marché.

2. LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

L'un des principaux objectifs de l'intégration européenne consiste à promouvoir la croissance économique durable des pays membres.

Le début des années 1990 a vu se développer l'idée de trouver des solutions européennes en matière de croissance et de l'emploi par une plus grande coordination et convergence des politiques économiques. Le livre blanc de 1993,(*Croissance*..., 1993) a proposé une stratégie de développement à moyen terme et préconisé entre autres l'accroissement de la coopération en recherche et développement, l'adoption d'un nouveau modèle de développement tenant compte de l'environnement et des besoins qualitatifs et l'action sur le marché de l'emploi. Ce document est imposé une approche européenne coordonnée en matière d'emploi - l'amélioration de la flexibilité du marché du travail et la réductions des coûts non-salariaux. Avant cette date la question de l'emploi n'a véritablement été abordée au niveau européen.

Le Livre Blanc a tiré les conséquences du diagnostic suivant : l'Europe connaît une baisse progressive et importante du taux d'investissement ; le taux de création d'emplois devient à partir de 1975 nettement inférieur au taux de croissance de la population active, de sorte que le taux de chômage augmente ; la baisse du taux d'investissement suggère que les gains de productivité sont acquis en partie par la destruction et disparition d'activités particulièrement intensives en main- d'oeuvre ; les politiques budgétaire sont trop laxiste et la politique monétaire trop restrictive au détriment de l'investissement.

Le Livre Blanc a proposé une stratégie de développement à moyen terme mais la mise en oeuvre de cette stratégie est difficile à cause de la multiplicité des centres de décision et la multiplicité des éléments à prendre en compte. *Le livre* a laissé aux Etats

membres la responsabilité de prendre les initiatives appropriées. Une relance concertée de la demande par baisse des taux d'intérêt et par les investissements publics par exemple ne pourra stimuler durablement l'emploi et la croissance que si les ajustements structurels (les ajustements sur le marché du travail, la réduction des incertitudes monétaires et la politique sociale) sont réalisés, et vice-versa (Sneessens, 1996).

En 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, les chefs d'État ont défini un nouvel objectif stratégique pour l'Union européenne à l'horizon 2010 : "Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une croissance quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Cinq ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne la Commission a dressé un bilan des résultats atteints. Les performances prévues de l'économie européenne en matière de croissance, de productivité et d'emploi n'ont pas été atteintes. La création d'emplois a ralenti et les investissements dans la recherche et le développement restent insuffisants. La stratégie de Lisbonne peut être considéré comme un échec. Elle a essayé de concilier des objectifs partiellement contradictoires - croissance, emploi, développement durable, préservation du modèle social - sans vouloir déléguer les instruments à l'Union Européenne.

L'idée de la réforme du processus de Lisbonne a été adoptée en 2005 à la suite du rapport très critique (*Relever le défi*, 2004). La contradiction de fond est que les objectifs de Lisbonne sont communs mais que les instruments – politiques de l'emploi, de la recherche, de l'éducation – sont de compétence nationale. En 2005, l'Union européenne a donné un nouvel élan à la croissance et à l'emploi. Stratégie de Lisbonne revisitée a définie quelques mesures nouvelles : améliorer les infrastructures européennes, développer le marché intérieur, accroître et d'améliorer l'investissement dans la recherche et le développement, généraliser l'utilisation des TIC dans les entreprises et d'investir plus encore dans le capital humain par l'amélioration de l'éducation et des compétences (*Travaillons ensemble*, 2005).

Le programme de la Commission comprend des actions dans trois directions :
- faire de l'Europe un lieu plus attrayant pour les investisseurs et les salariés,
- investir plus dans la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance,
- contribuer à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

La conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques, microéconomiques et pour l'emploi ont été définie dans des programmes de réforme nationaux. Ces programmes soutenus par les fonds structurels et le fonds de cohésion concentrent les investissements sur la connaissance, les capacités d'innovation et de recherche et l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle.

Ces actions sont proches de postulats récemment recommandé par l'OCDE (2007) qui a définit cinq priorités pour améliorer la croissance :
- améliorer la performance de marché du travail, faire reculer le chômage et accroître les taux d'activité,
- libéraliser les marchés, surtout dans les industries de réseau et les services,

- améliorer la qualité de l'enseignement et de recherche. Relever le niveau de qualification de leur main-d'oeuvre.

La politique économique menée dans la zone euro préconise l'équilibre budgétaire et une politique monétaire neutre, conduite par des autorités indépendantes du pouvoir politique. L'objectif est la stabilité. L'union Européenne exige des réformes de structure du marché du travail, des marchés de services et des conditions cadres plus favorables à l'innovation. Ils sont possibles notamment par une coordination efficace des politiques économiques. Les propositions que la politique économique dans un espace monétaire européen unifié doit abandonner définitivement ses références nationales semblent prématurées.

3. LE PACTE DE STABILITE ET DE CROISSANCE (PSC)

Les finances publiques saines constituent les conditions propices pour des taux d'intérêt faibles et une croissance économique élevée et stable. Ils facilitent la tâche de la politique monétaire en réduisant les anticipations inflationnistes, ce qui permet de baisser les taux d'intérêt, favorisant ainsi l'investissement et donc la croissance. La réduction de la dette publique allège le service de la dette, diminue les impôts et augmente les dépenses productives.

Le pacte de stabilité et de croissance vise à assurer une discipline budgétaire des Etats membres après l'introduction de la monnaie unique ((la barre de 3 % de déficit public autorisé, celle de 60 % d'endettement public du PIB). Il est constitué d'une résolution du Conseil européen (Amsterdam le 17 juin 1997) et de deux règlements du Conseil du 7 juillet 1997 qui précisent les modalités techniques - surveillance des positions budgétaires et de la coordination des politiques économiques et la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs (*Résolution*, 1997 ; Bourrinet, 2004).

Le 18 juin 2004, le Conseil européen a adopté une déclaration relative au pacte de stabilité et de croissance qui a souligné que le renforcement du potentiel de croissance et la garantie de situations budgétaires saines forment les deux piliers sur lesquels repose la politique économique et budgétaire de l'Union et des États membres (*Finances publiques*, 2004).

On a reproché au pacte au PSC de manquer de souplesse et d'aggraver la situation des pays en phase de faible croissance sans possibilité d'augmenter l'investissement public. Il est fondé sur le seul critère du déficit et prévoie un niveau de déficit uniforme pour tous les pays. Il ne tient pas compte du niveau de la dette ni de l'inflation.

Le Pacte de stabilité et de croissance a été révisé en 2005 (*Améliorer*, 2005) . Une réforme du PSC a assoupli la notion de circonstances exceptionnelles. Il a été convenu que chaque membre définit les objectifs à moyen terme concernant ses propres finances publiques. Le déficit d'un pays n'est pas déclaré excessif s'il consent un effort important en matière de recherche et développement ou de réformes structurelles.

Il est clair que l'investissement public joue un rôle stratégique en assurant le financement des équipements collectifs indispensables à la croissance économique. Néanmoins, les problèmes de la politique économique de l'Union Européenne ne peuvent pas être résolus uniquement par une politique monétaire moins restrictive. Les réformes structurelles sont nécessaires. Il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des marchés du travail, renforcer la concurrence, libérer le potentiel des entreprises et favoriser un environnement innovateur. Les réformes engagées en l'Union Européenne sont insuffisantes et de nombreuses mesures restent à mettre en oeuvre (Trichet, 2006).

Pour les nouveaux membres qui sont les pays périphériques de la zone euro il est important que la politique budgétaire ne soit pas trop rigide, exigeant l'équilibre des finances publiques au détriment de la croissance. Les instances européennes ne doivent demander des inflexions de politique budgétaire qu'aux pays où l'inflation est excessive, le déficit extérieur trop élevé ou la dette publique devient insoutenable (Mathieu, Sterdyniak, 2005).

4. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'UNION EUROPEENNE

Les principes généraux de la politique industrielle de l'UE ont été formulé en 1990. «Seule une industrie compétitive permettra à la Communauté de maintenir sa positon dans l'économie mondiale ce qui constitue l'essence même de l'intérêt communautaire» (*La politique industrielle...* 1990). La grande partie de la politique industrielle est menée au niveau de des Etats membres. Elle a été, jusqu'au traité de Maastricht, une compétence exclusivement nationale.

Depuis l'adoption en 1990 les principes de la politique industrielle communautaire l'industrie européenne a enregistré un progrès significatif dans l'amélioration des conditions-cadres- les règles, dispositions et institutions. L'union monétaire est désormais réalité. Le marché intérieur est à présent établi dans de nombreux domaines. Les réformes structurelles ont crée de nouvelles opportunités économiques pour les entreprises. La monnaie unique a augmenté la transparence, a réduit les coûts des transactions et multiplié le potentiel économique du marché intérieur. L'approche de la politique industrielle s'est affinée avec le temps et les différentes communications ont précisé la politique adoptée en 1990, notamment pour souligner le rôle clé de la connaissance et de l'innovation dans une économie mondiale (*politique industrielle*, 2002*)*.

Dans le nouveau contexte du marché intérieur et extérieure- des règles du système commercial mondial étendu grâce au cycle d'Uruguay, la Communauté européenne a redéfini une politique industrielle pour l'Union européenne pour l'adapter aux effets de l'élargissement et de la concurrence internationale (*Accompagner...*, 2004*)*. Cette politique vise à promouvoir la compétitivité et une réglementation mieux adaptée pour que l'industrie européenne continue de créer des emplois, de l'innovation et de la croissance. Il s'agit de la réallocation d'emplois et de ressources de secteurs très productifs ou très concurrencés vers des secteurs où existent des avantages comparatifs.

La Commission a souhaité mobiliser les acteurs publics autour de trois domaines d'action :

- mieux adapter la législation aux besoins des entreprises, au niveau national comme au niveau européen,
- coordonner l'action de l'UE dans différents domaines liés à l'industrie, notamment la recherche, la concurrence, l'emploi et le développement régional,
- renforcer la visibilité de l'action industrielle de l'UE à travers des secteurs clés.

En 2005, Commission européenne a lancé une nouvelle politique industrielle, mieux intégrée, afin de créer des conditions cadres plus adaptées pour les industries manufacturières dans les années à venir (*Mettre en œuvre*, 2005). L'industrie manufacturière joue un rôle important dans l'Union européenne. Elle emploie plus de 34 millions de personnes et représente les trois quarts des exportations communautaires et plus de 80% des dépenses de R&D du secteur privé.

Les documents de l'UE soulignent que la politique industrielle joue un rôle clef pour atteindre les objectifs fixés à Lisbonne et à Göteborg. Dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne a fait de la politique industrielle l'une de ses priorités. Elle a pour objectif améliorer la compétitivité et l'innovation afin d'augmenter la productivité de l'UE, sa capacité d'innovation et la croissance soutenable.

Une nouvelle approche de la politique industrielle européenne est une réponse aux défis actuels de l'élargissement et de ses conséquences pour l'industrie et de la compétitivité de l'industrie européenne vis-à-vis de ses concurrents à l'extérieur de l'Union. La politique industrielle dans les pays nouveaux membres de l' Union Européenne a une nature duale, elle tend à préserver la compétitivité des secteurs traditionnels intensifs en main d'œuvre et elle vise à créer un climat de compétitivité.

Le tissu industriel de pays de l'Europe Centrale membres de l'UE est assez intégrés au tissu de production européen et leur profil industriel est homogène. Au début des années 2000 on note une accélération de la restructuration industrielle de ces pays. Ce sont les investissements directs qui joue un rôle primordiale dans la restructuration. Pour maîtriser les enjeux qui émergent dans le cadre des transformations industrielles ces pays doivent achever la restructuration de secteur de grandes entreprises, de développer le secteur de PME et renforcer des facteurs horizontaux qui déterminent la compétitivité, - le capital humain, la recherche et l'innovation. L'Etat joue un rôle importante, en tant qu'initiateur et promoteur de réformes, dans la promulgation de règles adéquates et l'instauration d'un environnement économique propre à améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises.

5. CROISSANCE ECONOMIQUE DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE A LONG TERME

Il existe une abondante littérature économique qui cherche à expliquer les déterminants de croissance économique à long terme. Les capital physique, capital humain et savoir constituent les facteurs fondamentaux de la croissance.

Les travaux sur la théorie de la croissance endogène ont introduit des modèles qui expliquent la croissance à long terme. Les modèles de croissance endogène ont proposé des mécanismes par lesquels les politiques économiques et sociales peuvent affecter la croissance à long terme à travers leurs effets sur l'accumulation physique et le stock immatériel de connaissances, de capital humain, de biens publics (Lucas, 1988) ; Romer, 1987 ; Barro, 1990).

La politique économique et le cadre institutionnel ont l'importance pour la croissance, mais les mécanismes précis régissant les liens entre la politique économique et l'accumulation du capital, l'efficience économique, le progrès technique et, en définitive, la croissance de la production restent très controversés. Les observations empiriques nous montrent que la croissance résulte de la conjonction de trois facteurs : le progrès technologique, censé être exogène ; un processus de convergence vers le sentier de production par habitant à l'état d'équilibre ; les modifications du niveau de l'état d'équilibre qui peuvent découler des changements de la politique économique et du cadre institutionnel, de la variation du taux d'investissement et de l'évolution démographique (*Liens entre la politique...*, 2000).

Il existe des relations significatives entre l'intégration régionale et les processus la croissance économique. Les processus d'intégration favorisent la croissance exerçant des effets d'entraînement par les relations commerciales, par les investissements dans la zone et par les politiques d'aide et de transferts publics. L' intégration régionale stimule les spécialisations des systèmes productifs, selon des avantages comparatifs et génèrent des effets de réseaux portés par les firmes, des effets d'agglomération industrielle résultant des centres dynamiques et des accords institutionnels favorisant l'ancrage et la crédibilité des politiques économiques. Les effets de diffusion ou de contagion de la croissance entre territoires seraient ainsi favorisés (Hugon, 2002). Les réactions de chaque économie diffèrent face à l'évolution des facteurs endogènes et exogènes de croissance.

Comment maintenir les facteurs de croissance économique à long terme en temps de mondialisation ? Les mutations économiques et techniques, dans le contexte actuel de la mondialisation ont des impacts structurels profonds sur l'emploi et le travail. L'emploi se réduit fortement et seules les emplois tertiaires ont pris une part croissante dans les sociétés post-industrielles. L'éducation de masse, les progrès techniques de l'informatique et de la télématique contribuent à rendre possible de nouvelles formes d'emploi. Dans ce contexte, il faut rechercher les modalités d'organisation qui permettront de concilier travail et hors-travail et imaginer d'autres modes de management (Morin, 1994).

La transition dans le contexte de mondialisation et l'élargissement ont induit des changements cruciaux dans beaucoup de sphères de la vie économique et sociale de Pays de l'Europe centrale et Orientale (PECO) - géopolitiques, économique, social, régional. Les effets de croissance sont considérables sur l'économie des Etats des nouveaux membres. Ces effets ont été largement analysés (Fischer, Stanley.., 1996 ; Sachs, 1996 :

Il faut mettre l'accent sur la spécificité de quatre pays d'Europe centrale – la Hongrie, République Tchèque, Slovaquie et Pologne. Les économies des ces pays partagent de nombreuses caractéristiques. Le régime du commerce extérieur est libre grâce a l'ouverture sur l'Union européenne. La proximité géographique joue un rôle clé dans la détermination des flux commerciaux. La stabilité financière et économique a été établie dans les années 90 grâce à des réformes appuyées par le FMI et la Banque Mondiale. Le chômage est encore trop élevé et la pauvreté répandue.

La Pologne représente la moitié du poids économique et démographique de l'ensemble des 10 nouveaux adhérents de l'Union européenne. L'industrie manufacturière est le pilier de l'économie et les services comptent pour 66% du PIB. La Slovaquie bénéficie d'une position géographique privilégiée au carrefour de l'Europe centrale. La croissance est tirée par les exportations et par une reprise de la demande intérieure. La République Tchèque est l'un des pays les plus développés des PECO. L'industrie manufacturière fournit près de 40% du PIB. La croissance est tirée par le dynamisme des exportations ainsi que par le niveau élevé d'investissement. La croissance de la Hongrie est principalement due aux investissements et aux exportations d'équipement de transport et de matériel électronique. L'industrie contribue au tiers du PIB et est largement ouverte aux investisseurs étrangers qui ont permis son développement. L'automobile et l'électronique sont les deux secteurs majeurs : ils représentent 30% des exportations et génèrent 15% du PIB.

La croissance économique s'est accélérée dans les PECO depuis deux ans, mais elle ne s'est pas traduite par suffisamment de créations d'emplois. L'industrie contribue au tiers du PIB et est largement ouverte aux investisseurs étrangers qui ont permis son développement. L'automobile et l'électronique sont les deux secteurs majeurs : ils représentent 30% des exportations et génèrent 15% du PIB. Investissements directs étrangers (IDE), moteur de l'intégration commerciale sont devenus le principal moteur de croissance des nouveaux membres.

Les pays de l'Europe Centrale ont un degré de spécialisation assez similaire, voisin de la moyenne européenne. Ce sont des pays plutôt diversifiés. La part de l'industrie est importante. La spécialisation des PECO se concentre davantage sur des secteurs de faible intensité technologique, comme les industries alimentaire, textile, métallurgique et de transformation du bois. Ces dernières années d'importants progrès ont été réalisés pour ce qui est de l'augmentation de la productivité de travail.

Les exportations des PECO sont destinées à 56 % au marché européen. PECO disposent de forts potentiels d'exportation vers l'Union européenne dans certains secteurs : des produits sidérurgiques, le verre, les matériaux de construction, les matériels de transport et les meubles pour lesquels la part de marché des PECO dans les importations de l'Union oscille entre 20 et 30%. Pendant 15 ans de transition les PECO ont a changé de profil de spécialisation dans leurs exportations, d'un commerce inter-branches vers un commerce intra-branches. La part du commerce de type intra-trade a augmenté dans deux pays, en Tchécoslovaquie et en Hongrie, et, à un degré plus limité, en Pologne (Dupuch, 2004 ; Freudenberg, Lemoine,1999 ; Kaminski, Ng, 2005). Leur structure d'exportation est maintenant plus proche de celle de l'Union

Européenne qu'au début des années 90. Les nouvelles spécialisations ont vu le jour, tels que l'automobile, les ordinateurs, l'électronique grand public.

Les nouveaux Etats membres ne suivent pas tous la même trajectoire de développement. La spécialisation industrielle des PECO et la structure de leurs exportations montre que les nouveaux Etats membres s'orientent vers un schéma de type centre-périphérie.

Les PECO accumulent depuis plusieurs années des déficits courants de l'ordre de ceux qui, au Mexique ou en Asie, ont débouché sur des crises financières mais les risques de sanction extérieure des déséquilibres macroéconomiques sont certainement moins grands en ces pays qu'ailleurs. Grâce a leur participation au marché unique européen et la perspective de leur adhésion à l'euro ils ont une crédibilité qui stabilisent les entrées de capitaux (Benhima, Havrylchyk, 2006).

L'élargissement a crée une nouvelle espace de dynamisme économique et de croissance. C'est dans ce contexte que s'est posée la question de la concurrence fiscale et de dumping fiscal et social. Cette question a fait l'objet de nombreux débats et réflexions (Saint-Étienne, Le Cacheux, 2005 ; Tréhan, 2006). Il semble clair que la régulation par la fixation d'un taux commun n'est pas nécessaire. Il faut prendre en compte le fait que les pays ne sont pas égaux devant la concurrence fiscale. Cette hétérogénéité peut donc se traduire par une certaine dispersion des taux (Raspiller, 2005).

Les investissements directs étrangers constituent un apport important de capitaux pour les économies en transition et donc un facteur qui contribue à la croissance économique. Pour maintenir la croissance à long terme les PECO font les efforts pour encourager l'investissement étranger et bénéficier les effets positifs des "spillovers". (Neffati, Richet, 2004). En ce qui concerne des avantages offerts aux investisseurs étrangers, les pays d'Europe centrale sont entrées en compétition. On accorde des avantages fiscaux et douaniers aux exportateurs et aux investisseurs étrangers. Des avantages supplémentaires peuvent être négociés dans les secteurs prioritaires. A part les avantages que les investisseurs étrangers prenaient en considération, comme l'infrastructure économique, la localisation géographique au centre de l'Europe, demandes de subventions publiques adéquates sont apparues (Blomström, Kokko 2003). Ce type d'encouragement est de plus en plus pris en considération dans le groupe des pays les plus développés des PECO, même si les régulations de l'Union Européenne limitent le cadre de l'aide du pays fournie aux entreprises.

Comment maintenir les facteurs de croissance économique a long terme ? Pour la performance de croissance des PECO une bonne orientation de la politique structurelle est indispensable. Chômage est un problème grave dans les pays nouveaux membres. Les taux d'emploi est relativement bas et est aggravé par la faiblesse des taux d'activité. Des mutations importantes sont intervenues ces dernières années sur les marchés du travail des PECO. Les formes flexibles d'emploi se développent , en particulier les contrats à durée déterminée. La législation relative à la protection de l'emploi a été assouplie pour les entreprises. Les migrations de main-d'œuvre se sont accélérées depuis l'élargissement en 2004.

Grâce aux actions structurelles soutenu par les fonds structurels et à l'adoption de programmes macroéconomiques nationaux visant à remplir les critères établis pour l'Union économique et monétaire, on peut constater, depuis près de dix ans, une convergence nette des économies entre les pays membres (*Communication...*, 2004).

6. REMARQUES FINALES

L'élargissement a crée une nouvelle dynamique pour la croissance des nouveaux membres de l'Union Européenne. Grâce aux relations commerciales de l'Europe centrale et orientale avec les pays d'Europe Occidentale, la structure industrielle des PECO a évolué vers un schéma de spécialisation de type intra-branche. Les investissements directs étrangers ont été un facteur important qui a contribué à la croissance économique. Dans le cadre de l'Union Européenne les risques des déséquilibres macroéconomiques sont atténués.

La croissance sans emploi est le défi le plus important pour les politiques économiques des membres de l'Union Européenne. Le problème du chômage constituera l'un des défis majeurs des dix prochaines années pour les pays d'Europe Centrale et Orientale. La politique structurelle a pour rôle améliorer le niveau de l'emploi et favoriser le développement d'emplois de meilleure qualité. Un rôle important, dans la réalisation d'une croissance économique durable des PECO, jouent les fonds structurels. Les Fonds structurels mettent l'accent sur l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

Un danger pour les nouveaux membres de l Union Européenne est le développement de l'Europe selon le modèle centre-périphérie. Les inégalités fortes en Europe peuvent être un obstacle à la recomposition du continent et la construction de l'Union Européenne.

BIBLIOGRAPHIE

Accompagner les mutations structurelles : Une politique industrielle pour l'Europe élargie (2004*)*. Communication de la Commission, du 20 avril, [COM (2004) 274 final, Non publié au Journal officiel].

Améliorer la mise en oeuvre du Pacte de Stabilité et de Croissance (2005). Conseil de l'Union Européenne. Bruxelles 21 mars 2005.

Barro R. J. (1990), *Government spending in a simple model of endogenous growth' Journal of Political Economy*, 98.

Benhima K., Havrylchyk O., (2006), *Déficits courants des PECO : comment évaluer les risques de retournement ?* La Lettre du CEPII, N° 262, décembre.

Blomström M., Kokko A (2003)., *The Economics of Foreign Direct Investment Incentives,* Working paper 168, Stockholm School of Economics, January.

Bourrinet J. (2004), *Le pacte de stabilité et de croissance*. PUF, Paris.

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, du 6 septembre 2004, sur les responsabilités respectives des États membres et de la Commission dans la gestion partagée des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Situation actuelle et perspectives pour la nouvelle période de programmation après 2006. [COM (2004)580 final - Non publié au Journal officiel].

Croissance, compétitivité, emploi - Les défis et les pistes pour entrer dans le XXIème siècle.(1993). Livre blanc COM (93) 700, décembre.

Dupuch S.(2004), *Les investissements directs étrangers dans les nouveaux pays adhérents à l' Union Européenne.* Revue Région et Développement No 20.

Finances publiques dans l'UEM (2004), Résolution du Parlement européen sur les finances publiques dans l'UEM – 2004 (2004/2268(INI)), Commission des affaires économiques et monétaires PE 353.370

Freudenberg M., Lemoine F. (1999), *Les pays d'Europe centrale et orientale dans la division du travail en Europe*. Economie Internationale No 80.

Hugon, Ph. (ed.).(2002) *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation, Paris*, Karthala.

Kaminski B., Ng F.(2005), *Production desintegration and integration of Central Europe into global markets*. International Review of Economics and Finance Volume 14, issue 3.

Liens entre la politique économique et la croissance : constatations au niveau international. Perspectives économiques de l'OCDE, n° 68, décembre 2000

Lucas, R. E. (1988), *On the Mechanics of Economic Development*, Journal of Monetary Economics", Volume 22, Issue 1.

Mathieu C., Sterdyniak H., *Pacte de stabilité: la reforme impossible* (2005). Revue de l'OFCE, n° 258, février.

Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : Un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE - vers une approche plus intégrée de la politique industrielle (2005). Communication de la Commission, Bruxelles, le 5.10.2005 COM(2005) 474 final.

Morin P. (1994), *la grande mutation du travail et de l'emploi.* Edition d'Organisation. Paris.

Neffati H. Richet X., (2004), *L'Attractivité comparée des investissements directs étrangers de la Tunisie et de la Hongrie*. Revue Région et Développement no 19

La politique industrielle dans un environnement ouvert et concurrentiel : Lignes directrices pour une approche communautaire(1990). Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen. Bruxelles le 16 novembre 1990. COM (90) 556 final

La politique industrielle dans une Europe élargie (2002). Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions. Bruxelles, le 11.12. 2002, COM (2002) 714 final.

Raspiller S.(2005), *La concurrence fiscale : principaux enseignements de l'analyse économique.* INSEE, document de travail N° G2005/07.

Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. (2004). Rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok Novembre 2004. Luxembourg. Office des publications officielles des Communautés européennes.

Résolution du Conseil européen relative au pacte de stabilité et de croissance (1997) - Amsterdam, 17 juin 1997 [Journal officiel C 236 du 02.08.1997].

Romer, P. M. (1986), *Increasing Returns and Long-run Growth*, Journal of Political Economy, Volume 94, Issue 5.

Réformes économiques: Objectif croissance (2006). Rapport OECD

Saint-Étienne Ch., Le Cacheux J. (2005), *Croissance équitable et concurrence fiscale*. Rapport. La Documentation française. Paris.

Selovsky, M. Martin R. (1997), *Policy Performance and Output Growth in the Transition Economies*. The American Economic Review, Vol. 87, No. 2, May.

Sneessens H .(1996), *Investissement et relance. Propositions du Livre Blanc* In : Quevit M. (ed.), *La Wallonie au futur. Quelles strategies pour l'emploi*. Actes du Congres. Institut Jules Destrée, Charleroi, 1996.
Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : *un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne* (2005), Bruxelles le 02/02/2005. Communication au Conseil Européen de Printemps (Communication du Président Barroso et du Vice Président Verheugen).

Tréhan J. Ch. (2006), *Quelle politique fiscale pour dynamiser le Marché unique ? Fondation pour l'innovation politique*. Working Paper, octobre.

Trichet J. C. (2006), *Les réformes structurelles en Europe*. L'Observateur de l'OCDE n° 255, mai 2006